

# Un dispositif de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité

L'action collective de proximité (ACP) est un dispositif d'accompagnement et de soutien stratégique, technique et financier à destination des très petites entreprises du territoire de la Montagne Béarnaise.

L'ACP est un dispositif régional commun aux Communautés de communes du Haut-Béarn, du Pays de Nay et de la Vallée d'Ossau.

Il comporte 2 volets:

- Des aides directes à l'investissement (appui financier)
- Des aides-conseils aux entreprises (appui stratégique et technique)

## Contact

**Maël Vierne**  
Chargé de projet  
Action collective de proximité  
Montagne Béarnaise

06.81.05.47.28

[m.vierne@paysdenay.fr](mailto:m.vierne@paysdenay.fr)



## Commerçants ? Artisans ?

Bénéficiez du nouveau  
dispositif d'aide pour  
vos investissements

**Action Collective  
de Proximité**

## Plus d'informations

www.paysdenay.fr  
www.cc-ossau.fr  
www.hautbearn.fr

Cofinancé par  
l'Union européenne  
et par



## Pour Qui ?

- Être une TPE commerciale ou artisanale
- Se situer sur le territoire de la Montagne Béarnaise
- Avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT et moins de 10 salariés équivalent temps plein
- Être inscrite depuis au moins 1 an au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés
- Être dans le cadre d'une reprise d'entreprise



## Pour Quoi ?

- Achat de matériel, équipement, mobilier et outillage
- Travaux de modernisation du local de vente et/ou d'activités
- Modernisation de l'enseigne, de la vitrine et de la façade associée
- Investissement numérique et/ou informatique

## Les activités éligibles

- Bar/Restaurant
- Commerce sédentaire et non-sédentaire situé en centre-ville ou centre-bourg
- Artisan d'art situé en centre-ville ou centre-bourg

## Comment ?

Afin de candidater à cette aide, vous devez au préalable réaliser un **bilan-conseil**. Cette étape consiste à réaliser un bilan de fonctionnement de votre entreprise afin d'apprécier la cohérence du projet d'investissement avec la trajectoire de l'entreprise et en intégrant les objectifs fixés par l'ACP. L'audit est l'occasion pour l'entreprise de bénéficier *d'une vision à 360°*.

- Pris en charge à hauteur de **75%**.
- Prestation réalisée par le **Chambre du commerce et de l'industrie Pau-Béarn**.

## Modalités d'intervention

Financement à hauteur de **30%** des dépenses éligibles

### Commerces

De  
**8000**  
à  
**75 000 €**  
d'investissements HT

### Artisans d'art

De  
**5000**  
à  
**50 000 €**  
d'investissements HT

